



ANRH

AssociatioN pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés

ANRH CONSOLIDATION

Etats Financiers au 31 décembre 2020

ANRH

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Siège Social : 17 impasse Truillot - 75011 PARIS
SIREN 775 660 970

Version du 24/06/2021

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. & Provision	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 807		1 807	1 807
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Logiciels, droits & valeurs similaires,	498 205	443 641	54 565	19 799
Autres	50 920	38 061	12 859	27 166
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 151 267		3 151 267	3 151 267
Constructions, installation, agencement, aménagement	28 998 498	16 759 361	12 239 137	12 969 540
Installations techniques, matériels et outillage	8 475 648	6 822 610	1 653 038	1 842 828
Autres	3 164 030	2 560 250	603 780	621 516
Immobilisations corporelles en cours	112 221		112 221	81 977
Avances et acomptes				41 515
Biens reçus par legs donation destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	50 000		50 000	50 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de la dotation				
Autres titres immobilisés	21 248		21 248	20 898
Prêts				
Autres	285 875		285 875	299 472
ACTIF IMMOBILISE	44 809 719	26 623 923	18 185 796	19 127 784
COMPTES DE LIAISON				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	556 236	54 016	502 220	527 372
En cours de production	1 072		1 072	6 573
Produits semi-finis et finis	115 449	43 940	71 510	46 389
Marchandises	465 843		465 843	531 391
Avances et acomptes versés sur commandes	95 938		95 938	
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	5 728 553	134 480	5 594 073	7 570 920
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	3 430 592		3 430 592	1 990 658
Valeurs mobilières de placement	1 000 255		1 000 255	3 003 196
Disponibilités	5 650 222		5 650 222	3 458 147
Charges constatées d'avance	308 153		308 153	286 038
ACTIF CIRCULANT	17 352 313	232 436	17 119 878	17 420 684
Ecarts de conversion actif (V)				5
TOTAL GENERAL	62 162 033	26 856 359	35 305 674	36 548 473

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019 (retraité)	31/12/2019 (approuvé)
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
- Legs et donations			204 254
- Autres			732 513
- Fonds propres statutaires			
- Fonds propres complémentaires	5 331 205	5 331 205	
Fonds propres avec droit de reprise :			
- Subvention d'investissement			5 067 394
- Legs et donations			
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs			108 849
- Fonds propres statutaires			
- Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
- Excédents affectés à l'investissement	1 998 609	1 963 225	1 963 225
- Réserves de compensation	175 868	175 868	175 868
- Réserves de trésorerie			
- Autres réserves	10 035 441	10 042 626	10 042 626
Report à nouveau	-7 874 777	-9 307 590	-9 122 150
dont report à nouveau ESMS	-707 081	-770 906	
Résultat de l'exercice	3 622	1 472 732	1 472 732
dont résultat de l'exercice ESMS	274 157	159 244	
Subventions d'investissement	1 302 619	620 303	1 605 794
Provisions réglementées			
- Provisions pour réserve de trésorerie : couverture du BFR			
- Amortissements dérogatoires, provisions pour renouvellement immobilisations			249 282
- Amortissements dérogatoires	294 288	294 288	
- Réserves des plus-values	3 633 399	3 633 399	3 633 399
FONDS PROPRES	14 900 274	14 226 055	16 133 784
COMPTE DE LIAISON			
Provisions pour risques	540 709	273 888	273 888
Provisions pour charges	3 367 342	3 370 488	3 370 488
Fonds dédiés :			
- Sur subventions de fonctionnement			347 809
- Legs et donations	110 246	110 383	
- Autres ressources	2 074 113	2 145 154	
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	6 092 411	5 899 914	3 992 185
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 595 264	4 280 887	4 280 887
Emprunts et dettes financières divers	4 750	4 750	4 750
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	12 987	9 441	9 441
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 990 192	2 611 961	2 611 961
Dettes fiscales et sociales	8 194 542	9 087 733	9 087 733
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	206 479	142 280	142 280
Dettes des legs et donations			
Autres dettes	55 492	46 015	46 015
Produits constatés d'avance	253 283	239 437	239 437
DETTES	14 312 989	16 422 504	16 422 504
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL	35 305 674	36 548 473	36 548 473

Résultat de l'exercice en centimes 3 622,40
Total du bilan en centimes 35 305 673,86

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019 (retraité)	31/12/2019 (approuvé)
Ventes de marchandises	3 140 324	3 587 013	3 587 013
Production vendue de biens	3 112 698	4 068 274	4 068 274
Production vendue de services	24 848 404	34 486 194	34 486 194
Dotations globale			6 216 661
Chiffres d'affaires	31 101 426	42 141 480	48 358 142
Concours publics	16 750 776	19 752 492	
Subvention d'exploitation	2 095 882	262 414	
Ressources liées à la générosité du public	12 809		
Contributions financières	34 862		
Produits de tiers financeurs	18 894 328	20 014 905	
Cotisations	300		
Production stockée	5 320	(8 273)	(8 273)
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			13 851 619
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	4 472 119	4 744 805	4 752 275
Utilisations des fonds dédiés	151 609	185 360	
Autres produits	53 655	59 343	59 343
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	54 678 757	67 137 621	67 013 106
Achats de marchandises	1 096 247	1 069 835	1 069 835
Variations stock de marchandises	65 548	16 010	16 010
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 062 425	1 719 312	1 719 312
Variation stocks matières premières et approvisionnements	(17 049)	(42 766)	(42 766)
Autres achats et charges externes	10 793 638	12 965 582	12 965 582
Impôts, taxes et versements assimilés	1 564 164	1 861 335	1 861 335
Salaires et traitements	29 678 675	35 838 969	35 838 969
Charges sociales	8 606 348	9 872 121	9 872 121
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 845 454	1 807 676	1 807 676
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant	68 079	49 728	49 728
Dotations aux provisions pour risques et charges	420 202	610 433	667 761
Report en fonds dédiés	80 431	8 104	
Autres charges	16 414	25 484	25 484
CHARGES D'EXPLOITATION (II)	55 280 576	65 801 823	65 851 047
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(601 818)	1 335 798	1 162 059

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019 (retraité)	31/12/2019 (approuvé)
Produits financiers de participation			
Autres intérêts et produits assimilés	81	1 408	1 408
Reprise sur provisions et transferts de charges			
Différence positive de change	284	9	9
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	2 107	3 196	3 196
PRODUITS FINANCIERS (III)	2 473	4 612	4 612
Intérêts et charges assimilées	73 047	88 388	88 388
Différences négatives de change	5	638	638
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES (IV)	73 052	89 026	89 026
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	(70 579)	(84 413)	(84 413)
Sur opérations de gestion	961 761	232 190	232 190
Sur opérations en capital	105 775	87 433	246 291
Reprises sur provisions et transferts de charges	54 529	24 323	39 205
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 122 065	343 947	517 686
Sur opérations de gestion	119 910	118 619	118 619
Sur opérations en capital	1 594	2 935	2 935
Dotation aux amortissements et provisions	324 000	1 046	1 046
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	445 504	122 600	122 600
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	676 561	221 347	395 086
IMPOTS SUR LES BENEFICES	540		
Total des PRODUITS	55 803 295	67 486 180	67 535 404
Total des CHARGES	55 799 673	66 013 448	66 062 672
EXCEDENT OU DEFICIT (I-II+III-IV+V-VI)	3 622	1 472 732	1 472 732

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES GENERALES

De nouvelles réglementations comptables avec application à partir du 1er janvier 2020 ont entraîné des modifications dans les imputations comptables et la présentation des comptes annuels :

- ANC 2014-03 pour le plan comptable général
- ANC 2018-06 (modifié par ANC 2020-08) pour les règles spécifiques au secteur non lucratif
- ANC 2019-04 pour les règles sectorielles des ESSMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux)

Les principales modifications apportées par les nouvelles réglementations :

- Redéfinition des termes utilisés dans les produits des associations et plus particulièrement des ESSMS
 - o Les concours publics : dispositifs législatifs (dotation globale, aide au poste)
 - o Les subventions : attribution facultative d'une entité publique (FATEA, subventions d'investissements du Conseil Régional, ...)
 - o Les financements liés à la générosité du public : dons et legs de particuliers
 - o Les contributions financières : mécénats d'entités privées
- Cette redéfinition des termes entraîne une modification des imputations comptables et donc de la présentation des comptes annuels au niveau du compte de résultat (chiffre d'affaires, produits d'exploitations et report/utilisation des fonds dédiés) et du bilan (fonds associatifs, subventions d'investissements et fonds dédiés).

Par le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture, les présents Etats Financiers :

- reprennent les bilans Actif / Passif et le compte de résultat au 31/12/2019 qui ont été approuvés par l'assemblée générale l'année précédente ("31/12/2019 approuvé")
- retraitent les données au 31/12/2019 selon les nouvelles réglementations applicables ("31/12/2019 retraité")

Les données "31/12/2019 retraité" permettent ainsi une meilleure lisibilité des événements qui ont impacté l'année 2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base qui est retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS

Les éléments de l'actif immobilisé n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement CNC 2002-10 qui impose à toutes les structures économiques d'utiliser la méthode d'amortissement par composants, l'ANRH avait procédé à cette régularisation sur l'exercice 2010 pour ce qui concerne les actifs immobilisés immobiliers.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie des composants, soit sur les bases suivantes :

Gros œuvre	50 ans
Inst.GénéralesTech	30 ans
Facade Etanch.Couverture	20 ans
Agencement	15 ans
Matériel et mobilier industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel, mobilier de bureau, informatique	de 3 à 10 ans

ANNEXE (suite)**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ACHATS

Les frais accessoires sur achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes et charges correspondants.

Les affranchissements de l'activité de routage ont été comptabilisés en charges et produits;

Les établissements impactés sont : ESAT Paris 11 BAPC 928K€, EA Nantes 504K€, EA Orléans 129K€, EA Nanterre 42K€, ESAT Corbeil 35K€, EA Paris 33K€ et Autres 32K€, soit un impact total de 1 703K€.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

<u>Crédit-bail</u>	Total loyers payés en 2020	Solde des loyers à payer au 31/12/20 à moins de 5 ans	Solde des loyers à payer au 31/12/20 à plus de 5 ans
ANRH	512 730	673 126	0

<u>Emprunts à moyen et long terme</u>	Total intérêts payés en 2020	Restant dû au 31/12/20 (*)
ANRH	78 901	4 017 922

(*) Capital + intérêts selon les taux en vigueur au 31/12/20

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS et FONDS DEDIES

Type de financement	Montant initial du financement	Solde début de période (*)	Mouvements de l'année		Solde 31/12/2020
			Reports	Utilisations	
Subventions d'investissement	2 270 345	620 303	771 705	89 389	1 302 619
Concours publics	1 751 285	719 790	13 058	68 711	664 137
Subventions d'exploitation	335 234	121 830	49 622	6 032	165 420
Provisions réglementées	44 828	44 828			44 828
Contributions financières	1 870 632	1 258 706	7 461	66 438	1 199 729
Appel à la générosité du public	140 221	110 383	10 291	10 428	110 246
Total général	6 412 545	2 875 841	852 136	240 998	3 486 978

(*) Etat 2019 retraité

STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode du prix moyen pondéré.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date de l'établissement des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au regard de la solvabilité des tiers dès lors que l'échéance est dépassée de plus de 90 jours.

ANNEXE (suite)

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Face à la crise sanitaire mondiale qui a impacté nos établissements et notre niveau d'activité depuis mars 2020, nous avons utilisé les outils mis à notre disposition afin de maintenir la trésorerie de l'association excédentaire:

- Le report des charges sociales de 3 mois (1.226K€ en avril, 743K€ en mai et 830K€ en juin)
- Le report des échéances de loyers (38K€)
- Le report des échéances de prêts (161K€)
- La mise en place de l'activité partielle
- La contractualisation de prêts de renfort de trésorerie (6.000.000 €)

FAITS MARQUANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire continuant en 2021, l'activité des établissements de l'ANRH n'a toujours pas retrouvé son niveau d'antan mais se positionne à un niveau encourageant pour la suite. Nous avons débloqué en juin 2021, un des deux prêts contractualisés en juin 2020 (3.000.000 €)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Engagement au titre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Le calcul de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est basé sur une méthode actuarielle prospective en retenant notamment les hypothèses suivantes : mode de départ volontaire, départ à la retraite à l'âge de 65 ans, revalorisation des salaires de 1,5 % par an, turnover de 7,5 % par an.

L'engagement actuariel total au titre des IFC au 31/12/2020 s'établissait à 3 367 342 €, provisionné en totalité comme suit :

Etablissements	Provision IFC constituée		
	au 31/12/2019	au 31/12/2020	Variation 2020
Entreprises Adaptées	2 941 671	2 921 971	-19 700
BAPC (pas d'obligation)	0	0	0
Autres	106 847	100 407	-6 440
Secteur gestion contrôlée	321 971	344 964	22 993
Total	3 370 489	3 367 342	-3 147

Effectif contractuel au 31/12/2020 : en nombre de contrat y compris les usagers des ESAT

	<u>EX 2019</u>	<u>EX 2020</u>	dont TH AAP (*)	dont TH autres	dont Valides	dont Encad.	Nb de personnes	
							50-55 ans	56 ans et +
Secteur hors MS	1 417	1 366	987	38	96	245	343	355
Secteur MS	419	407	311	0	0	96	51	60
Effectif ANRH*	1 836	1 773	1 298	38	96	341	394	415

*dont effectif de 311 usagers (non salariés) des ESAT (effectif constaté en fin de période)

Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraires facturés en 2020 : 61 879,20 € TTC + frais 0,00 € TTC

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	acquisitions	cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement	1 807				1 807
Autres immobilisations incorporelles	489 494	27 866	500	32 266	549 125
TOTAL (I)	491 300	27 866	500	32 266	550 932
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	3 151 267				3 151 267
Constructions, installation, agencement et aménagement	28 847 075	146 843		4 580	28 998 498
Installations techniques matériel et outillage	8 034 164	446 948	50 595	45 131	8 475 648
Installations générales, aménagements divers	307 713	2 346			310 059
Matériel de transport	493 600	52 341	18 551		527 390
Matériel de bureau et informatique	1 567 573	151 343			1 718 916
Mobilier	587 751	19 914			607 665
Autres					
Immobilisations corporelles en cours	81 977	112 221		-81 977	112 221
Avances et acomptes	41 515		41 515		
TOTAL (II)	43 112 635	931 957	110 662	-32 266	43 901 665
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	50 000				50 000
Prêts					
Autres titres et immobilisations financières	320 370	14 021	27 268		307 123
TOTAL (III)	370 370	14 021	27 268		357 123
TOTAL (I+II+III)	43 974 305	973 843	138 430		44 809 719

AMORTISSEMENTS	Valeur début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	virement poste à poste	Valeur fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles	442 529	39 172			481 701
TOTAL (I)	442 529	39 172			481 701
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions, installation, agencement et aménagement	15 877 535	881 826			16 759 361
Installations techniques matériel et outillage	6 191 335	680 776	49 501		6 822 610
Installations générales, aménagements divers	195 732	36 694			232 427
Matériel de transport	422 094	39 784	18 551		443 326
Matériel de bureau et informatique	1 264 448	136 239			1 400 688
Mobilier	452 847	30 963			483 810
Autres					
TOTAL (II)	24 403 992	1 806 282	68 052		26 142 222
TOTAL (I+II)	24 846 521	1 845 454	68 052		26 623 923

PROVISIONS

PROVISIONS	Valeur début exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Valeur fin exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour risques	273 888		389 128	122 307	540 709
Provisions pour charges	3 370 488		351 988	355 135	3 367 342
TOTAL (I)	3 644 376		741 117	477 442	3 908 051
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations :					
- incorporelles					
- corporelles					
- financières					
Sur stocks et en cours	70 057		42 199	14 300	97 956
Sur comptes clients	111 420		25 880	2 820	134 480
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL (II)	181 477		68 079	17 120	232 436
TOTAL GENERAL (I+II)	3 825 853		809 196	494 562	4 140 487

CREANCES ET DETTES

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		<i>à un an au plus</i>	<i>à plus d'un an</i>
Prêts			
Autres immobilisations financières	307 123		307 123
Créances Dotation Globale à recevoir	608 493	608 493	
Clients et comptes rattachés	5 728 553	5 728 553	
Autres créances	2 822 099	2 822 099	
Charges constatées d'avance	308 153	308 153	
TOTAL	9 774 420	9 467 297	307 123
- Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements prêts obtenus en cours d'exercice			

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		<i>1 an au plus</i>	<i>à plus d'un moins 5 ans</i>	<i>à plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 595 264	711 773	1 490 510	1 392 981
Emprunts et dettes financières divers	4 750	4 750		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 990 192	1 990 192		
Dettes fiscales et sociales	8 194 542	8 194 542		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	206 479	206 479		
Autres dettes	68 479	68 479		
Produits constatés d'avance	253 283	253 283		
TOTAL	14 312 989	11 429 498	1 490 510	1 392 981
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	679 414			

VARIATION DES FONDS PROPRES

Rubriques	Début exercice (approuvé)	Retrai- tements (*)	Début exercice (retraité)	Affectation résultats	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres							
Fonds propres sans droit de reprise							
- Legs et donations	204 254	-204 254					
- Autres	732 513	-732 513					
- Fonds propres statutaires							
- Fonds propres complémentaires		5 331 205	5 331 205				5 331 205
Fonds propres avec droit de reprise :							
- Subvention d'investissement	5 067 394	-5 067 394					
- Legs et donations							
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	108 849	-108 849					
- Fonds propres statutaires							
- Fonds propres complémentaires							
Ecart de réévaluation							
Réserves							
- Excédents affectés à l'investissement	1 963 225		1 963 225	55 864		20 479	1 998 609
- Réserves de compensation	175 868		175 868				175 868
- Réserves de trésorerie							
- Autres réserves	10 042 626		10 042 626			7 185	10 035 441
Report à nouveau	-9 122 150	-185 439	-9 307 590	1 416 868	15 945		-7 874 777
dont report à nouveau ESMS			-770 906	47 880	15 945		-707 081
Résultat de l'exercice	1 472 732		1 472 732	-1 472 732	3 622		3 622
dont résultat de l'exercice ESMS			159 244				274 157
Subventions d'investissement	1 605 794	-985 491	620 303		763 490	81 174	1 302 619
Provisions réglementées							
- Provisions pour réserve de trésorerie : couverture du BFR							
- Amortissements dérogatoires, provisions pour renouvellement immobilisations	249 282	-249 282					
- Amortissements dérogatoires		294 288	294 288				294 288
- Réserves des plus-values	3 633 399		3 633 399				3 633 399
TOTAL (I)	16 133 784	-1 907 728	14 226 055	0	783 057	108 838	14 900 274

(*) Evolution de la réglementation comptable applicable au 1er janvier 2020

Le solde des retraitements des fonds propres impacte les fonds dédiés (+ 1 907 728 €)

LISTE DES ETABLISSEMENTS ANRH**ETABLISSEMENTS SECTEUR ADAPTÉ**

ANRH BEAUVAIS	10 rue des 40 Mines	60000 ALLONNE
ANRH BLOIS	10 rue Robert Nau	41000 BLOIS
ANRH CORBEIL	36 Av. Ml de Lattre de Tassigny	91100 CORBEIL ESSONNES
ANRH EPONE	2 ter avenue de la Mauldre	78680 EPONE
ANRH ETAMPES	37 avenue des Grenots	91150 ETAMPES
ANRH IVRY	9496 avenue Victor Hugo	94200 IVRY SUR SEINE
ANRH LANNION	Route Trégastel Z.I. de Lannion	22300 LANNION
ANRH LYON	81 bd du Parc d'Artillerie	69007 LYON
ANRH MONTAUBAN	7 impasse de la Colombière	82710 BRESSOLS
ANRH NANTERRE	27 rue Michelet	92000 NANTERRE
ANRH NANTES	32 rue du Marché Commun B.P. 33245	44332 NANTES Cedex 03
ANRH NOGENT	4-8 rue Thomas Edison	60180 NOGENT SUR OISE
ANRH ORLEANS	28 rue de Châtelliers	45000 ORLEANS
ANRH PARIS	17 impasse Truillot	75011 PARIS
ANRH PEYRUIS	rue Pierre Gassendi ZA La Cassine	04310 PEYRUIS
ANRH ROUEN	30 boulevard Lénine	76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY
ANRH SAINT DENIS	30 bis rue du Bailly	93210 LA PLAINE SAINT DENIS
ANRH TOURS	13 rue Joseph Priestley	37100 TOURS
ANRH TREMBLAY	Zone Paris Nord II - 209 avenue des Nations Tremblay-En-France	95934 ROISSY CDG cedex

ETABLISSEMENTS SECTEUR PROTÉGÉ

ANRH ESAT BEAUVAIS	72, rue du Pont d'Arcole	60000 BEAUVAIS
ANRH ESAT CORBEIL	44, Av. Ml de Lattre de Tassigny	91100 CORBEIL ESSONNES
ANRH ESAT PARIS 11	17, impasse Truillot	75011 PARIS
ANRH ESAT PARIS 13	57/59 rue de Patay	75013 PARIS
ANRH ESRP	51/53 boulevard Biron	93400 SAINT OUEN

AUTRES STRUCTURES

ANR CONSEIL	17, impasse Truillot	75011 PARIS
ANR FORMATION	17, impasse Truillot	75011 PARIS
ANRH SIEGE SOCIAL	17, impasse Truillot	75011 PARIS

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals données	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A- Renseignements détaillés										
<u>Filiales</u>	1 000	-20 999	100	50 000	50 000	0	0	161 189	-38 204	0
Valoria Résidence Sociale (VRS)										
<u>Participations</u>										
B- Renseignements globaux										
Filiales françaises				50 000	50 000	0	0			0
Filiales étrangères										
Participations françaises										
Participations étrangères										

BlueOne Audit

Société d'Audit, Commissariat aux comptes et Expertise-comptable
35bis, avenue de Grammont – 37000 TOURS
Tel : 02 47 36 26 26 – Fax : 02 47 39 10 95

ANRH

ASSOCIATION POUR L'INSERTION ET LA REINSERTION PROFESSIONNELLE ET HUMAINE DES HANDICAPES
17 IMPASSE TRUILLOT
75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020



SARL au capital de 120 000 euros
Inscrite auprès de Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Orléans
et au tableau de l'ordre des Experts-comptables des Pays de Loire
SIRET : 537 537 623 00010 – APE : 6920 Z

A.N.R.H

ASSOCIATION POUR L'INSERTION ET LA REINSERTION PROFESSIONNELLE ET HUMAINE DES HANDICAPES
17 IMPASSE TRUILLOT
75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2020

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANRH relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ANRH à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'association ANRH sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association ANRH à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TOURS, le 24 Juin 2021

Pour la SARL BLUEONE AUDIT,

Erik ALARDIN

Commissaire Aux Comptes

ANNEXES

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Bilan au 31/12/2020

Compte de résultat au 31/12/2020

Annexe au 31/12/2020

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.